



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 janvier 2003
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1427 (2002) du Conseil de sécurité, en date du 29 juillet 2002, aux termes de laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 31 janvier 2003. Il décrit l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie), depuis mon rapport du 14 octobre 2002 (S/2002/1141).

2. Mme Heidi Tagliavini, ma Représentante spéciale en Géorgie, a continué à diriger la Mission. Le général Kazi Ashfaq Ahmed (Bangladesh) est demeuré chef des observateurs militaires. Au 1er janvier 2003, la MONUG comptait 114 observateurs militaires (voir annexe).

II. Avancées politiques

3. La MONUG a maintenu ses efforts en vue de la poursuite du processus visant à un règlement global du conflit entre les parties géorgienne et abkhaze, grâce à de véritables négociations sur le futur statut de l'Abkhazie au sein de l'État de Géorgie. Ma Représentante spéciale a poursuivi les consultations avec les deux parties sur la façon de faire aboutir les négociations sur la base du document intitulé « Principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » et de sa lettre de couverture. Ces efforts ont trouvé un nouvel élan grâce au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui, en compagnie de Mme Tagliavini, s'est rendu à la mi-novembre à Tbilissi et Soukhoumi, où il s'est entretenu avec les dirigeants des deux parties. Ils ont insisté, en particulier auprès de la partie abkhaze, sur le fait que le cadre présenté dans le document en question – intégrité territoriale de la Géorgie, large autonomie de l'Abkhazie et garanties internationales – était suffisamment large pour pouvoir étudier les moyens de parvenir à un règlement définitif qui respecte les intérêts légitimes des deux parties. Le 14 novembre, la Fédération de Russie a tenté à nouveau d'organiser à Moscou une réunion entre les représentants du Groupe des Amis et des Nations Unies et la partie abkhaze, afin de procéder à un échange de vues sur le règlement du conflit Géorgie-Abkhazie et les principes sur lesquels s'appuie le document sur la répartition des compétences. Toutefois, en raison de divergences de vues sur les modalités des discussions, la réunion n'a pas eu lieu. Dans son allocution du



11 octobre devant le Parlement de Géorgie, le Président Édouard Chevardnadze a proposé de tenir une conférence internationale sur l'Abkhazie sous la présidence conjointe des États-Unis et de la Fédération de Russie et avec la participation de la Turquie et de l'Ukraine.

4. En dépit de ces efforts, il n'a pas été possible de surmonter le refus de la partie abkhaze d'engager des discussions de fond sur le document relatif à la répartition des compétences, cette partie continuant à faire valoir sa déclaration unilatérale d'indépendance de 1999 (voir le document S/1999/1087, par. 7). La partie abkhaze a également avancé comme justification de son refus d'engager des négociations la présence militaire géorgienne dans la vallée de la Kodori. La partie géorgienne s'est, pour sa part, déclarée profondément attristée par la campagne menée par l'Abkhazie en faveur de l'acquisition de la citoyenneté russe et de la promotion de liens plus étroits avec la Fédération de Russie illustrée par la réouverture de la ligne de chemin de fer reliant Soukhoumi à Sochi le 25 décembre.

5. Dans la poursuite de ses efforts, Mme Tagliavini a continué à bénéficier du soutien du Groupe des Amis. Suite à ses visites à Berlin, Moscou et Washington, elle a achevé sa tournée de consultations dans les capitales en se rendant à Londres et à Paris. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a également maintenu des contacts étroits avec les envoyés spéciaux du Groupe des Amis, notamment au cours de sa visite à Moscou, à la mi-novembre, durant laquelle il a pu rencontrer le Représentant spécial du Président Poutine pour le conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie, M. Valerie Loschchinin, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères. Suite à ces discussions, je me propose d'organiser dans un proche avenir une réunion informelle à haut niveau du Groupe des Amis, afin d'examiner les moyens possibles de faire avancer le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie. J'ai rencontré Mme Tagliavini le 10 décembre, à New York, et discuté avec elle des faits nouveaux concernant le mandat de la MONUG.

6. Sur le terrain, la Mission a poursuivi ses efforts d'encouragement du dialogue entre les parties au sein du Conseil de coordination. Le 14 novembre, le Groupe de travail III du Conseil (chargé des questions socioéconomiques) s'est réuni à Soukhoumi sous la présidence du représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement, avec la collaboration de la Commission bilatérale de coordination géorgienne/abkhaze. Les parties ont discuté du renforcement des rives de l'Inguri, de la restauration et de la protection des monuments culturels abkhazes et de la question de la langue d'enseignement dans les écoles du district de Gali. Toutefois, il n'a pas été possible d'organiser une réunion du Conseil de coordination proprement dit, lequel ne s'est d'ailleurs pas réuni depuis janvier 2001. L'une des questions dont devrait se saisir le Conseil de coordination est la convocation éventuelle en 2003 d'une quatrième conférence géorgienne-abkhaze sur les mesures visant à instaurer un climat de confiance.

7. Le 29 novembre, M. Anri Jergenia a été remplacé par M. Gennadi Gagulia au poste de Premier Ministre de facto d'Abkhazie. M. Gagulia a déjà rempli cette fonction entre 1995 et 1998 et, dans l'intervalle, il a assuré la présidence de la Chambre de commerce et de l'industrie abkhaze.

III. Activités opérationnelles

8. La MONUG a continué à remplir sa mission d'observation en effectuant, en coopération avec la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), des patrouilles quotidiennes dans les secteurs de Gali et de Zugdidi et hebdomadaires ou, en hiver, bimensuelles dans la vallée de la Kodori. Fin octobre, la Commission d'enquête de la Mission a achevé ses investigations concernant la destruction en vol d'un hélicoptère de la MONUG, le 8 octobre 2001. Bien que la MONUG ait pris des précautions supplémentaires concernant les vols en hélicoptère, les patrouilles avec ce type d'appareil n'ont pas repris et seuls des vols administratifs ont été effectués selon un itinéraire passant au-dessus de la mer Noire. Le 28 septembre, la partie géorgienne a demandé à accéder au lieu de l'accident dans le cadre de son enquête pénale sur ce dernier; la partie abkhaze lui a refusé cet accès. À la mi-novembre, la Fédération de Russie a déclaré détenir des preuves (sous la forme de bande vidéo) concernant la destruction en vol de l'hélicoptère, preuves qui pourraient être mises à la disposition des Nations Unies.

La vallée de la Kodori

9. Avec l'arrivée de l'hiver, la situation dans la vallée de la Kodori s'est stabilisée, mais la tension a persisté. La partie abkhaze a fait valoir qu'aux termes de l'Accord de Moscou (S/24523, annexe), absolument aucun personnel armé n'était autorisé dans la vallée, alors que la partie géorgienne affirmait que seules les forces militaires régulières étaient interdites, mais que la présence de gardes frontière armés et de réservistes de la Garde nationale locale ne l'était pas. D'octobre à la mi-décembre, la MONUG a effectué conjointement avec les forces de maintien de la paix de la CEI huit patrouilles dans la vallée de la Kodori. Aucun changement concernant les forces armées présentes n'a été noté. Le 29 novembre, la patrouille a assisté au déroulement d'une journée d'exercices locaux de défense durant lequel environ 80 gardes frontière et réservistes de la Garde nationale locale se sont entraînés à la protection de bâtiments dans la haute vallée de la Kodori. Les patrouilles de la MONUG continuent à s'en remettre pour la sécurité de leurs déplacements aux garanties écrites et aux escortes fournies par les parties géorgienne et abkhaze.

10. Durant une patrouille qui s'est déroulée du 14 au 16 octobre, un habitant de la haute vallée de la Kodori a été gravement blessé par une mine terrestre; il a été évacué avec l'aide de la force de maintien de la paix de la CEI. Le 8 novembre, un officier abkhaze qui accompagnait la patrouille a interdit à celle-ci l'accès à un village de la basse vallée de la Kodori. La patrouille a transmis un rapport pour violation, dans la mesure où elle avait eu régulièrement accès à ce village par le passé et qu'aucune justification du refus ne lui avait été fournie. La MONUG a abordé la question avec les autorités abkhazes compétentes, lesquelles ont justifié ce refus par un souci de sécurité et ont déclaré qu'elles demanderaient à ce que l'une des prochaines patrouilles ait de nouveau accès à cette zone.

Les secteurs de Gali et de Zugdidi

11. La situation dans le secteur de Gali a été marquée par un certain nombre d'incidents violents dans la ville de Gali et la partie inférieure de la zone. Le nombre de vols, d'enlèvements et de meurtres a progressé pendant les mois de novembre et décembre. Le 30 novembre, une automobile occupée par deux

Abkhazes et un Géorgien a essuyé des coups de feu sur la route principale près de Achigvara (dans la région des hautes plaines); les trois occupants ont été tués. Le 6 décembre, à Senardo Bedia (à 10 kilomètres au nord-ouest de Gali), quelque 15 à 20 hommes armés et masqués ont enlevé un habitant, puis l'ont abattu. Le 13 décembre, quatre civils sont tombés dans une embuscade sur la route principale près de la ville de Gali : deux ont été tués et les deux autres blessés. Il y a également eu trois explosions : deux de colis piégés au cours desquelles un fonctionnaire des services de sécurité abkhaze a perdu les deux mains et a été gravement blessé aux yeux, le 17 octobre, et une autre qui a provoqué d'importants dégâts dans l'immeuble de l'administration locale de la ville de Gali, le 29 novembre. En outre, deux mines terrestres ont été découvertes dans le secteur de Gali et ont été neutralisées par les forces de maintien de la paix de la CEI.

12. La milice (police) abkhaze a effectué deux opérations de perquisition et d'arrestation dans la zone de sécurité de Gali. Le 5 novembre, un groupe d'une vingtaine de miliciens a détenu 15 personnes dans la région des basses plaines; ces personnes ont été libérées au bout de quatre jours. Lors d'une opération de plus grande envergure, qui s'est déroulée entre le 25 et le 27 décembre et à laquelle ont participé environ 150 miliciens, 40 personnes ont été détenues; 36 d'entre elles ont été ultérieurement relâchées, mais les quatre restantes sont toujours détenues. La MONUG a proposé ses bons offices pour atténuer les tensions et alléger les craintes provoquées par ces opérations dans la population locale.

13. Suite à la mission conjointe d'évaluation de novembre 2000 (voir S/2001/59, annexe II) et à la demande du Groupe de travail II du Conseil de coordination (chargé des personnes déplacées et des réfugiés; voir S/2002/1141, par. 18), il a été procédé à un bilan sur la sécurité dans les secteurs de Gali et de Zugdidi. L'équipe d'évaluation était composée de membres de la MONUG, de deux fonctionnaires de la Division de la police civile du Département des opérations de maintien de la paix et de deux contrôleurs de la police ayant effectué d'autres missions pour le compte des Nations Unies. L'évaluation a été menée en accord et avec la coopération des autorités des deux parties en présence sur la ligne de cessez-le-feu. Les conclusions préliminaires ont fait ressortir des lacunes spécifiques dans l'organisation, la formation et l'équipement des organes chargés de faire respecter la loi. Ce fait, ajouté à l'absence d'un accord politique sur le retour des réfugiés, constitue un élément dissuasif pour les personnes qui souhaitent exercer leur droit de retour et aggrave la situation déjà difficile de ceux qui sont déjà revenus dans la région de Gali. Le renforcement de l'état de droit et de l'administration de la justice dans la région en vue d'instaurer un environnement sûr pour les rapatriés et les personnes déplacées constitue une urgence. La MONUG étudiera les conclusions et recommandations du bilan sur la sécurité dès l'achèvement du rapport complet de l'équipe d'évaluation et en assurera le suivi, en consultation avec les deux parties.

14. Au cours de la période considérée, la situation dans le secteur de Zugdidi est restée calme. La criminalité a été relativement faible, puisque deux meurtres et cinq vols seulement ont été signalés par les autorités locales. Plusieurs manifestations pacifiques ont eu lieu; la plupart avaient été organisées par des personnes déplacées, pour protester contre leurs conditions de vie. Les autorités locales ont pris quelques mesures pour améliorer la situation, en particulier en matière de fourniture d'électricité. Depuis le 6 janvier, un groupe de personnes déplacées interdit tout mouvement de la MONUG et des forces de maintien de la paix de la CEI sur le pont principal de la rivière Inguri, du côté géorgien. Ces personnes protestent, entre

autres, contre la prolongation du mandat de maintien de la paix de la CEI, la réouverture de la liaison ferroviaire entre Sochi, en Russie, et Soukhoumi et la poursuite de l'octroi de la citoyenneté et de passeports russes à des résidents d'Abkhazie.

15. Le 19 novembre, la MONUG a été témoin d'un exercice naval de tirs des forces militaires géorgiennes sur les terrains d'entraînement de Kulevi, lesquels débordent en partie sur la zone d'armement limité, mais continuent d'être utilisés par la Géorgie. Au cours de cet exercice, en violation de l'Accord de Moscou de 1992, deux avions SU-25 et un certain nombre d'armes lourdes ont été utilisés dans la zone d'armement limité. Les deux parties ont commis des violations similaires par le passé. La MONUG a l'intention d'aborder cette question dans le cadre du mécanisme du Conseil de coordination. Le 19 novembre, une patrouille côtière géorgienne a intercepté un bateau turc qui pêchait au large des côtes, près de Pitsunda. La MONUG a aidé à calmer la tension entre les parties, car les Abkhazes accusaient la Géorgie d'avoir arraisonné le navire en question dans les eaux internationales et de porter ainsi atteinte à la coopération économique entre l'Abkhazie et les autres pays de la région.

16. Le groupe d'enquête conjoint, qui réunit les deux forces, la MONUG et les forces de maintien de la paix de la CEI, a continué à enquêter sur les incidents violents et toutes les parties ont régulièrement participé aux réunions hebdomadaires prévues et réagi rapidement aux incidents. Toutefois, le caractère disparate des preuves et la lenteur dans la poursuite des enquêtes continuent à constituer un problème. Cinq affaires font actuellement l'objet d'une enquête.

IV. Coopération avec les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI)

17. La MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI ont continué à coopérer étroitement, en particulier à l'occasion de patrouilles communes dans la vallée de la Kodori. Elles ont organisé un exercice d'évacuation commun afin d'affiner les procédures en cas de situation d'urgence. Les personnels des deux missions se sont régulièrement rencontrés, complétant ainsi les échanges qui ont lieu entre le chef des observateurs militaires et le commandant de la force de maintien de la paix de la CEI.

18. Les 20 et 21 décembre, la Géorgie et la Fédération de Russie ont tenu une quatrième série de consultations sur les modifications à apporter au mandat de la force de maintien de la paix de la CEI et sur le statut de la zone de sécurité de Gali. Sur la demande des deux parties et de la CEI, un représentant de la MONUG a pris part aux consultations en tant qu'observateur. Pour l'heure, aucun accord n'est intervenu quant à la prorogation du mandat de la force, lequel a pris fin le 31 décembre 2002. La force a poursuivi ses activités régulières.

V. Situation humanitaire et droits de l'homme

19. Les organismes humanitaires internationaux et les organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires ont maintenu leurs programmes essentiels

visant à répondre aux besoins vitaux en aliments et médicaments des groupes les plus vulnérables de la population; ils ont exécuté des microprojets de rénovation, procédé à des opérations de déminage et mené des activités de sensibilisation aux dangers des mines. Leur action est toujours entravée par les difficultés de passage de la frontière entre l'Abkhazie (Géorgie) et la Fédération de Russie, le long du Psou (voir S/2001/401, par. 28). Les organismes humanitaires et les organisations non gouvernementales ont poursuivi leurs opérations alors que la situation au niveau de la sécurité et de la criminalité demeurait préoccupante. Le 4 novembre, un véhicule d'une ONG britannique spécialisée dans le déminage a été intercepté et volé dans la région de Koki mais a pu finalement être récupéré. Le 24 décembre, quatre hommes armés et masqués ont attaqué les locaux d'une ONG étrangère à Soukhoumi.

20. En coopération avec les autorités locales et les populations bénéficiaires, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a achevé un projet de remise en état de bâtiments scolaires, à charge pour les collectivités locales d'achever certains travaux mineurs en différents endroits en janvier (voir également S/2002/1141, par. 22). Les personnes âgées vulnérables, à Soukhoumi, ont continué à recevoir une aide modeste du HCR par l'intermédiaire d'une ONG locale.

21. L'Office humanitaire de la Communauté européenne a annoncé qu'il consacrerait 1,3 million d'euros à des programmes humanitaires des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. Cette aide ira aux personnes âgées et aux plus démunis et prendra la forme suivante : distribution de vivres, soupes populaires et activités rémunératrices. Deux ONG ont bénéficié d'un financement accru de la part de l'Office humanitaire et de la Suisse et ont de ce fait pu reprendre leurs activités humanitaires en Abkhazie (Géorgie). En décembre, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a ouvert un bureau à Soukhoumi afin d'appuyer son programme régional consacré au rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix dans le Caucase du Sud. La première réunion a eu lieu le 20 décembre à Gali en présence d'une trentaine de représentants d'ONG géorgiennes et abkhazes, des autorités locales, de la force de maintien de la paix de la CEI et de la MONUG. Une ONG américaine, l'Academy for Education Development, a également ouvert un bureau à Soukhoumi afin d'appuyer son programme de formation de jeunes cadres géorgiens et abkhazes.

22. La MONUG a continué à remettre en état les routes et les ponts dans la zone placée sous sa responsabilité en vue de faciliter les déplacements de ses patrouilles dans des conditions de sécurité. Elle a également commencé à exécuter une série de petits projets à effet rapide – remise en état des lignes électriques dans les villages, réparation des toitures des centres d'accueil et réfection de l'hôpital d'un village – afin d'améliorer les conditions de vie des déplacés et des rapatriés.

23. Le bureau de la Mission chargé des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a continué de surveiller les pratiques des organes chargés dans la pratique d'assurer le respect des lois pendant la détention provisoire et les procès et conseille la population locale, principalement sur les questions ayant trait à la propriété et aux droits fonciers. En outre, il a participé aux réunions quadripartites hebdomadaires au cours desquelles sont examinés les problèmes auxquels se heurtent les rapatriés et les déplacés (voir S/2002/1141, par. 23).

24. L'absence d'état de droit et les carences des organes chargés d'assurer le respect des lois expliquent que de nombreuses violations des droits de l'homme continuent de se produire dans la zone de conflit et, plus particulièrement, dans la

zone de sécurité. Dans la circonscription de Gali, les habitants n'ont toujours pas la possibilité de suivre un enseignement dans leur langue maternelle. Les organes chargés dans la pratique d'assurer le respect des lois se seraient rendus coupables d'abus de pouvoir et auraient procédé à des détentions arbitraires lors de perquisitions et d'arrestations effectuées dans cette circonscription en novembre et en décembre (voir par. 12).

VI. Questions relatives à l'appui

25. La MONUG a reporté le déploiement d'un troisième hélicoptère (approuvé au titre du budget de 2002-2003) en attendant la reprise des patrouilles par hélicoptère. Elle a encore amélioré son réseau de transmissions en reliant l'aéroport de Senaki, le quartier général de Soukhoumi, principal lieu d'implantation des répéteurs, et le quartier général de la force de maintien de la paix de la CEI au moyen d'un système hertzien numérique à haute capacité et en installant 150 téléphones de campagne à courte portée et 50 téléphones de campagne à longue portée au quartier général de Soukhoumi.

VII. Questions financières

26. Par sa résolution 56/503 du 27 juin 2002 relative à la MONUG, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 33 143 700 dollars, à raison de 2 761 975 dollars par mois, pour la période allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. La mise en recouvrement des montants mensuels est subordonnée à la décision que le Conseil de sécurité prendra quant au mandat de la Mission.

27. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MONUG au-delà du 31 janvier 2003, les dépenses de fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin se limiteront aux montants mensuels autorisés par l'Assemblée générale.

28. Au 30 novembre 2002, le solde non acquitté des contributions au Compte spécial de la MONUG mises en recouvrement auprès des États Membres s'élevait à 11 millions de dollars. Le solde non acquitté des contributions mises en recouvrement pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait à cette date 1,5 milliard de dollars.

VIII. Observations

29. Lorsque j'ai fait rapport au Conseil de sécurité en janvier dernier, il existait des raisons d'être optimiste. Mon Représentant spécial venait de mettre la dernière main à un document intitulé « Principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi », qui définissait le cadre dans lequel les négociations sur un règlement global du conflit pouvaient se dérouler, et avait obtenu le soutien sans réserve de tous les membres du Groupe des Amis du Secrétaire général quant à la teneur de ce document et de la lettre par laquelle le document avait été transmis aux parties. Le Conseil a lui aussi estimé que le document et la lettre faciliteraient les pourparlers de paix entre les parties. Or, malgré les efforts inlassables déployés depuis un an par mes Représentants spéciaux et le Groupe des Amis, les deux parties ne sont toujours pas prêtes à entamer des

négociations. Elles ont durci leurs positions, continuent de nourrir une profonde méfiance à l'égard l'une de l'autre et ne semblent pas disposées à accepter les difficiles compromis qui s'imposent pour engager un processus de paix constructif. La partie abkhaze en particulier se refuse à discuter des principes qui devraient régir les négociations. Si l'on veut régler le conflit et non pas seulement le contenir, il convient de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. À cet effet, j'entends convier les responsables du Groupe des amis à une séance de réflexion sur la voie à suivre.

30. Il importe que le Conseil de coordination reprenne ses réunions afin que le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie puisse avancer sur le terrain et que les recommandations des groupes de travail se muent en engagements clairement définis. Si le Conseil tenait sa prochaine session sans tarder, il serait possible de décider rapidement de la tenue d'une quatrième conférence sur les mesures de confiance et d'entamer des préparatifs dans ce sens.

31. Le retour des déplacés dans des conditions de sécurité reste une question d'actualité. Malheureusement, aucun progrès n'a été fait dans l'application de l'Accord quadripartite de 1994 sur le rapatriement librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées (S/1994/397, annexe II). Il faudrait donner suite aux recommandations formulées par la mission d'évaluation conjointe à l'issue de son inspection dans la circonscription de Gali en novembre 2000 (S/2001/59, annexe II), pour améliorer la situation de ces personnes. En ce qui concerne le renforcement des services de répression, une mission d'évaluation a eu lieu et je vois dans la coopération sans réserve que lui ont apportée les deux parties une manifestation de leur volonté d'améliorer le sort des rapatriés et des déplacés.

32. J'insiste à nouveau sur le fait que tant la partie géorgienne que la partie abkhaze sont responsables de la sécurité du personnel civil et militaire de la MONUG et doivent préserver sa liberté de circulation en toute occasion. Elles se doivent également de poursuivre ceux qui se rendent coupables de crimes contre le personnel des Nations Unies.

33. La présence de la MONUG demeure un élément essentiel du maintien de la stabilité dans la zone de conflit et de la recherche d'un règlement politique. Je recommande donc la prorogation du mandat de la MONUG pour une nouvelle période de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 2003.

34. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude à ma Représentante spéciale, Mme Tagliavini, à son adjointe, Mme Roza Otunbayeva, et au chef des observateurs militaires, le général Ashfaq, pour la façon dont ils dirigent cette mission délicate. Je rends hommage au dévouement et au courage des hommes et des femmes qui composent la MONUG et qui exercent chaque jour leurs fonctions dans des conditions souvent difficiles et dangereuses.

Annexe

**Pays fournissant des observateurs militaires
(au 1er janvier 2003)**

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>
Albanie	3
Allemagne	11
Autriche	2
Bangladesh	7
Danemark	5
Égypte	3
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	3
France	3
Grèce	5
Hongrie	7
Indonésie	4
Jordanie	7
Pakistan	9
Pologne	4
République de Corée	7
République tchèque	5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7
Suède	3
Suisse	4
Turquie	5
Ukraine	5
Uruguay	3
Total	114

